

Commune de Montboucher
Procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Montboucher, s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Marc Ferrand, le douze juin deux mille vingt-trois suivant convocation en date du mercredi sept juin deux mille vingt-trois.

Présents :

Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak et Jean-Marc Vellard.

Représentés

- Céline Coulaud donne pouvoir à Laurence Coulaud
- Thomas Buisson donne pouvoir à Laurence Landrevie

Catherine Belangeon assiste au conseil en sa qualité de secrétaire de mairie.

G. Duboeuf est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre donc la séance à 19h.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2023.

Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent modifier le projet de compte-rendu de la séance du 3 avril 2023. Certains élus regrettent la concision du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril. Il est également demandé que le détail des votes des comptes administratifs et des budgets primitifs soit mentionné, ainsi que les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu tel que modifié qui est adopté par 9 voix pour et deux abstentions (Céline Coulaud et Laurence Coulaud).

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2023.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu du conseil municipal du 27 avril qui est adopté à l'unanimité.

3. Décision modificative (DM) : virement de crédits pour l'achat d'un tracteur tondeuse

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réaliser une décision budgétaire modificative afin de financer l'achat du nouveau tracteur tondeuse. En effet, aucune somme n'a été provisionnée au budget primitif pour faire face à l'acquisition d'un tel équipement. Dès lors, il est nécessaire de réaliser une DM d'un montant de 3 750€. Cependant, Monsieur le Maire précise que lors de l'adoption du BP 2023, il n'avait pas été pris en compte certaines subventions

dont le versement était incertain (DSIL et fonds vert). Les récents échanges entre la préfecture et la commune sont plutôt positifs.

Les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de réaliser une DM de l'article 2121 (plantations d'arbres et arbustes) vers le compte 21571.

4. Décision modificative (DM) : virement de crédits pour l'achat d'une armoire à défibrillateur

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réaliser une décision budgétaire modificative afin de financer l'achat d'une armoire à défibrillateur.

Les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de réaliser une DM d'un montant de 635€ de l'article 2121 (plantations d'arbres et arbustes) vers le compte 2188.

5. Versement d'une subvention aux élèves ayant participé aux voyages scolaires organisés par le collège de Bourganeuf

Les élus municipaux avaient décidé au moment de l'adoption du BP 2023 de verser une subvention de 240€ au collège de Bourganeuf. Cette subvention vise à financer les voyages réalisés par les enfants du collège de Bourganeuf résidant sur la commune de Montboucher. Le SGC de Guéret demande à ce que le conseil municipal détermine le montant par enfant et le nom des enfants bénéficiaires. Ainsi, il est décidé de verser une participation de 30€ par enfant de la commune.

Les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de procéder au versement de cette participation.

6. Demande de subvention au titre de la DETR 2023-Signalétique rue des maisons

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR, auprès de la préfecture de la Creuse. Néanmoins, il précise que les chances d'obtenir son versement sont très faibles.

Toutefois, les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de demander cette subvention.

7. Demande d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour l'achat et la pose de panneaux de rues et numéros de maisons

La communauté de communes Creuse sud-ouest a mis en place un fonds de concours à destination des communes membres. Ce fonds de concours vise à financer les projets des communes, dans la limite de 5 000€ par période de 3 ans. Monsieur le maire propose donc aux élus de solliciter la communauté de communes, afin de bénéficier de ce fonds dans le cadre du projet d'adressage de la commune.

Les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de demander à bénéficier du fonds de concours pour un montant de 5 000€.

8. Adoption du rapport définitif de la CLECT en date du 9 mai 2023

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la CLECT relatif au transfert de la compétence enfance-jeunesse, par la commune de Bourgneuf à la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

L. COULAUD représentante de la commune auprès de la CLECT précise les propositions faites par les élus siégeant dans cette commissions. Elle informe aussi les élus, qu'un projet de refonte des attributions de compensation est en cours.

Néanmoins, une majorité des élus regrette que ce rapport prévoie une prise en charge à hauteur de 10% du coût de ce transfert

Monsieur le Maire soumet le rapport de la CLECT qui est rejeté par : 1 voix pour (L. COULAUD) ; 4 abstentions et 6 voix contre.

9. Décision modificative : virement de crédits pour l'achat d'un cuve à GNR

La cuve de la commune est très abîmée et ne permet pas d'accueillir le GNR nécessaire à l'alimentation en énergie du tracteur. Il est ainsi proposé de réaliser une décision modificative afin d'en acquérir une nouvelle.

Les élus décident à l'unanimité (11 voix pour) de réaliser une DM de l'article 020 (dépenses imprévues) vers le compte 2188, d'un montant de 2037,60€.

Informations au conseil municipal

1. Présentation du rapport d'activité du SDIS-Année 2022

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport d'activité du SDIS. En 2022, les sapeurs-pompiers sont intervenus à dix-sept reprises sur notre commune.

2. Arrêté préfectoral autorisant l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Mansat La Courrière

L'ancienne Préfète de la Creuse, Mme DARPHEUILLE avait émis un avis favorable à la construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Mansat-la-Courrière, cela malgré l'opposition de nombreuses communes du territoire. Certains élus s'interrogent sur les recours possibles, afin de contester cet arrêté. Il leur est répondu, qu'il conviendrait de saisir le TA de Limoges. Néanmoins, les chances de succès sont extrêmement faibles.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire précise que le cabinet BEAMP choisi dans le cadre des travaux de rénovation de la chaufferie n'a pas encore recontacté la commune, suite à sa sélection.
- Plusieurs élus regrettent le manque d'entretien des chemins d'intérêt intercommunautaire, ainsi que des tergiversations autour de la passerelle Vedrenas.

- Certains élus s'inquiètent de l'avenir de l'école (départs des élèves, fermeture d'une classe, ...). Monsieur le maire indique que la fermeture d'une classe au 1er septembre 2023 à l'école de Montboucher n'est pas évoquée par les services départementaux de l'éducation nationale. Concernant le départ de certains enfants, Monsieur le maire n'a pas connaissance de départs fermes et définitifs.
- L'enrobée nécessaire pour entretenir les routes a été commandée.
- Le bulletin municipal sera distribué fin juin.
- L. COULAUD informe les élus, qu'elle participera à une réunion sur les « risques » organisée par la préfecture.
- Les devis relatifs aux travaux de couverture de la mairie ont été signés. Préalablement, à ces travaux il faudra trier les meubles entreposés au grenier.

Fin de séance 20h10.